

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue le 25 janvier 2022, à huis clos, par visioconférence, située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne et convoquée pour 19 h 00. Sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Mathieu Traversy, Benoit Ladouceur, Robert Morin, Marc-André Michaud, Bertrand Lefebvre et mesdames Patricia Lebel, Darllie Pierre-Louis, Michèle Demers, Vicky Mokas, Nathalie Lepage, Marie-Eve Couturier et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement et monsieur Pierre Daviault, directeur du développement économique et touristique.

13 716-01-22 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

13 717-01-22 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec le retrait des points 26 et 27 et l'ajout du point 6.1 tiré de la correspondance ;

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021
4. Liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2022
5. Liste des chèques émis au mois de décembre 2021
6. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 6.1 Appui à la Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière (FCEL) concernant le projet « *Les écosystèmes de Lanaudière engagés dans la lutte aux changements climatiques* »
7. Rapport de la présidente du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
8. Rapport de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

9. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
10. Certificat de disponibilité de crédit pour les engagements en vigueur en 2022
11. Démission d'un employé occupant le poste d'« Aménagiste »
12. Démission d'un employé occupant le poste de « Directeur (trice) du service de l'environnement et du développement durable »
13. Congédiement d'un employé occupant le poste de Chargé de projet - InnoHub La Centrale
14. Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste temporaire d'un « Chargé de projet - InnoHub La Centrale », ajustements à la description de fonction et autorisation d'engagement
15. Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), les 12 et 13 mai 2022
16. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière pour l'année 2022
17. Autorisation à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2022 en vue de l'engagement d'étudiants pour l'accueil touristique
18. Adoption du Plan de développement touristique amendé 2022-2024
19. Autorisation de signature – Avenants 14 et 15 à la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME)
20. Autorisation de signature – Avenants aux contrats de prêt accordés dans le cadre du Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) afin de confirmer les calculs de pardon de prêts au 31 décembre 2021
21. Autorisation de prolonger la période de moratoire des remboursements en capital et intérêts du 31 janvier au 31 mars 2022 pour les prêts déjà signés accordés dans le cadre du Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM)
22. Mandat pour l'analyse des dossiers dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises
23. Adoption du Programme d'aide à l'innovation pour InnoHub La Centrale amendé
24. Renouvellement de l'adhésion à l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ)
25. Participation financière à la campagne « Achète chez nous » du journal La Revue
26. Autorisation d'achat - Campagne touristique 2022 sur Facebook - **Retiré**
27. Autorisation d'achat - Campagne touristique 2022 en achat de mots-clés Google - **Retiré**

28. Autorisation de paiement à l'organisme Abrinord – Contribution de la MRC Les Moulins dans le cadre de l'Entente de partenariat relative au « Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) Laurentides-Les Moulins » (4e versement)
29. Avis de motion en vue de l'adoption du Règlement numéro 97-33R-18 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser des activités de traitement et de valorisation des matières organiques dans l'aire d'affection Industrielle située à l'ouest du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions
30. Dépôt, présentation et adoption du projet de règlement en vue de l'adoption du Règlement numéro 97-33R-18 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser des activités de traitement et de valorisation des matières organiques dans l'aire d'affection Industrielle située à l'ouest du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions et adoption du document indiquant la nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-18
31. Adoption d'une résolution pour fixer la consultation pour le projet de règlement numéro 97-33R-18 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser des activités de traitement et de valorisation des matières organiques dans l'aire d'affection Industrielle située à l'ouest du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions
32. Autres sujets
33. Période de questions
34. Clôture de la séance

ADOPTÉE

13 718-01-22 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021

Il est proposé par madame Darllie Pierre-Louis, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

13 719-01-22 Liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2022

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2022 au montant de 171 458,76\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Janvier 2022* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-1 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 7 516,54\$ (divers postes budgétaires), pour le mois de janvier 2022 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 720-01-22 Liste des chèques émis au mois de décembre 2021

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de décembre 2021, pour un montant de 431 944,73\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Décembre 2021* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-2 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 6 543,74\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de décembre 2021 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 721-01-22 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Janvier 2022* »).

ADOPTÉE

13 721.1-01-22 Appui à la Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière (FCEL) concernant le projet « *Les écosystèmes de Lanaudière engagés dans la lutte aux changements climatiques* »

CONSIDÉRANT vos courriels reçus par la MRC Les Moulins les 5 et 13 janvier 2022 de la Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière (FCEL) concernant le projet « *Les écosystèmes de Lanaudière engagés dans la lutte aux changements climatiques* » ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a pris connaissance des objectifs de votre demande d'appui transmise aux six MRC de la région de Lanaudière afin de compléter votre demande d'aide financière au *Fonds des solutions climatiques axées sur la nature (FSCAN) – volet Mesures adaptées au milieu* pour la période 2022-2027 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins comprend que le projet susmentionné vise la protection supplémentaire de propriétés d'intérêt pour la biodiversité, la restauration de dizaines d'hectares de milieux naturels ainsi que le soutien de la communauté lanadoise dans les actions axées sur la nature, et ce, dans une perspective de captation de carbone et de diminution d'émission de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins travaille présentement, conformément aux exigences gouvernementales, à l'élaboration de son *Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)*;

CONSIDÉRANT la lettre d'intention du directeur général de la MRC, M. Claude Robichaud, datée du 20 janvier 2022 et transmise par courriel au directeur général de la Fiducie, M. Michel Leboeuf ;

CONSIDÉRANT QUE ladite lettre décrit brièvement le type de collaboration pouvant être offerte par la MRC, à savoir,

- Participer au projet via la mise en œuvre de notre PRMHH aux actions de conservation, restauration et gestion adaptée de notre territoire;
- Fournir les informations sur les milieux naturels d'intérêt de notre territoire et répondre à des demandes spécifiques (estimation de 15 heures par an);
- Participer aux rencontres du comité consultatif (estimation 20 heures par an);

CONSIDÉRANT QUE cette même lettre estime, à la présente date, que la contribution en ressources humaines représentera environ 35 heures par année, soit une contribution nature minimale de 11 500\$ au total pour les cinq prochaines années;

CONSIDÉRANT l'intérêt et la pertinence, à la suite de la lettre de M. Robichaud du 20 janvier dernier, d'obtenir un appui formel de la part du conseil de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins reconnait les efforts investis par la FCEL aux cours des dernières années dans la conservation et la restauration de milieux naturels dans la région de Lanaudière.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la demande de la FCEL auprès du FSCAN pour accroître les superficies contribuant à la lutte aux changements climatiques dans notre région et contribuant à la notion du «Zéro perte nette» exigée par le gouvernement du Québec.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve et supporte les éléments présentés dans la lettre de M. Claude Robichaud ci-haut mentionnée, dont particulièrement une contribution en nature sommairement évaluée à \$11 500\$ au total pour les cinq prochaines années.

ADOPTÉE

13 722-01-22

Rapport de la présidente du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 18 janvier 2022 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 18 janvier 2022, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 723-01-22

Rapport de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 25 janvier 2022 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre dudit comité le 25 janvier 2022, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 724-01-22 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite à la rencontre du 20 janvier 2022 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 20 janvier 2022 soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 725-01-22 Certificat de disponibilité de crédit pour les engagements en vigueur en 2022

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a pris des engagements pour des dépenses à effectuer en 2022;

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise l'engagement des dépenses suivantes pour l'année 2022 :

MRC Les Moulins
Liste des engagements au 1er janvier 2022

	Fournisseur	2022
	COBAMIL	19 015
	DELCOM (LBC Capital)	7 193
	Entente Viagym	162 486
	Entretien ménager Techno pro	12 303
	Fondation du Cégep	5 000
	Gestion Claude Decelles	164 603
	Groupe Arobas Inc.	1 436
	Holding Rubino	227 156
	Lanaudière Économique	14 593
	Les prévoyants	690
	Mallette Inc.	21 270
	Pitney Bowes	740
	Salaires et charges sociales	3 255 308
	Table des préfets de Lanaudière	73 399
	Table des préfets élus de la couronne Nord	76 803
	Tourisme Lanaudière	3 000
	Trivium Avocats	6 036
		<u>4 051 031</u>

QUE le paiement des engagements des dépenses susmentionnées soit autorisé, et ce, au moment opportun dans le courant de l'année 2022.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-3 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 4 051 031,00\$ soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 726-01-22 Démission d'un employé occupant le poste d'« Aménagiste »

CONSIDÉRANT la démission de madame Judith Godin occupant un poste d'« Aménagiste », prenant effet le 5 janvier 2022 à 16h30 ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte de la démission de madame Judith Godin, laquelle occupait le poste d'« Aménagiste », prenant effet le 5 janvier 2022 à 16h30.

QUE les membres du conseil remercient madame Judith Godin et lui souhaitent bonne chance dans ses nouveaux projets.

ADOPTÉE

13 727-01-22 Démission d'un employé occupant le poste de « Directeur (trice) du service de l'environnement et du développement durable »

CONSIDÉRANT la démission de madame Amélie Parmentier occupant un poste de Directrice de l'environnement et du développement durable, prenant effet le 7 janvier 2022 à midi ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte de la démission de madame Amélie Parmentier, laquelle occupait le poste de Directrice de l'environnement et du développement durable, prenant effet le 7 janvier 2022 à midi.

QUE les membres du conseil remercient madame Amélie Parmentier et lui souhaitent bonne chance dans ses nouveaux projets.

ADOPTÉE

13 728-01-22 Congédiement d'un employé occupant le poste de Chargé de projet - InnoHub La Centrale

CONSIDÉRANT QU'il y avait lieu de mettre fin au contrat de travail de monsieur Jonathan Riendeau, lequel occupait le poste de chargé de projet - InnoHub La Centrale ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins ratifie le congédiement de monsieur Jonathan Riendeau, à compter du 21 décembre à midi.

ADOPTÉE

13 729-01-22

Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste temporaire d'un «Chargé de projet - InnoHub La Centrale», ajustements à la description de fonction et autorisation d'engagement

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de procéder à l'affichage d'un poste temporaire d'un Chargé de projet - InnoHub La Centrale d'une durée de douze (12) mois (avec possibilité de prolongation) ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 940-12-20, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté, la mise à jour de la description de fonctions relative au poste de Chargé de projet - InnoHub La Centrale ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer des ajustements à la description de fonctions relative au poste de chargé de projet- InnoHub La Centrale ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Michèle Demers et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'affichage et la diffusion de l'offre d'emploi pour le poste temporaire d'une durée de douze (12) mois (avec possibilité de prolongation) de Chargé de projet- InnoHub La Centrale dans le réseau de l'Association des professionnels en développement (APDEQ), pour un montant de 150,00\$ excluant les taxes, ainsi que sur le site de la MRC Les Moulins, d'Emploi-Québec, de Québec Municipal, de Carrefour municipal et de Réseau d'information municipale.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte la description de fonctions relative au poste de Chargé de projet - InnoHub La Centrale jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, laquelle remplace la description de fonctions adoptée par la résolution numéro 12 940-12-20.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'engagement d'un Chargé de projet - InnoHub La Centrale, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine, pour une durée de douze (12) mois. La rémunération sera établie conformément à la classe 8 de la grille salariale.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-4 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 150,00\$, poste budgétaire 2620-419 «*Honoraires professionnels*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 730-01-22

Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), les 12 et 13 mai 2022

CONSIDÉRANT QUE les assises annuelles de l'UMQ auront lieu les 12 et 13 mai 2022, à Québec;

Il est proposé par monsieur Benoit Ladouceur, appuyé par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Guillaume Tremblay, préfet, Mathieu Traversy, préfet suppléant, Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier et monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord, soient et sont autorisés à assister aux assises annuelles de l'UMQ, les 12 et 13 mai 2022, à Québec. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-5 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 3 180,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Législation – Congrès, colloque* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 731-01-22

Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière s'est terminée en décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de renouveler l'adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins renouvelle son adhésion à Tourisme Lanaudière pour l'année 2022 au coût de 275,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-6 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 275,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « *Associations* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 732-01-22

Autorisation à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2022 en vue de l'engagement d'étudiants pour l'accueil touristique

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge important d'engager des préposés étudiants pour l'accueil touristique durant l'été 2022 ;

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à présenter, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une demande dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2022, pour l'engagement de deux préposés étudiants pour l'accueil touristique durant l'été 2022, à raison de 30 heures par semaine, pour une période de douze (12) semaines,-au taux horaire de 16,25\$.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

13 733-01-22

Adoption du Plan de développement touristique amendé 2022-2024

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 572-10-21, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté son Plan de développement touristique 2022-2024 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer une mise à jour du plan susmentionné et d'adopter le Plan de développement touristique amendé 2022-2024 ;

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte le Plan de développement touristique amendé 2022-2024 joint en annexe à la présente résolution.

ADOPTÉE

13 734-01-22

Autorisation de signature – Avenants 14 et 15 à la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) ;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 13 avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications au contrat de prêt et au cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, les Avenants 14 et 15 à la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, afin d'apporter des modifications au cadre dudit programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME), ainsi que tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

13 735-01-22

Autorisation de signature – Avenants aux contrats de prêt accordés dans le cadre du Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) afin de confirmer les calculs de pardon de prêts au 31 décembre 2021

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) ;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 15 avenants à la convention susmentionnée et a autorisé, par sa résolution numéro 12 816-10-20, la signature – d'une entente concernant le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de plusieurs conventions de prêt dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT les termes et conditions établis par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) relativement aux pardons de prêts accordés dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) ;

CONSIDÉRANT QUE le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-12-255 du compte rendu de sa rencontre du 17 décembre 2021, d'autoriser la signature d'avenants afin de permettre des pardons aux prêts accordés dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), tels que présentés dans le tableau joint à la présente résolution ;

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, les avenants aux contrats de prêts accordés dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) par les résolutions indiquées dans le tableau joint à la présente résolution, et ce, afin de permettre les pardons de prêts mentionnés dans ledit tableau, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, des quittances pour les prêts pardonnés en totalité dans le tableau susmentionné joint à la présente résolution.

ADOPTÉE

13 736-01-22

Autorisation de prolonger la période de moratoire des remboursements en capital et intérêts du 31 janvier au 31 mars 2022 pour les prêts déjà signés accordés dans le cadre du Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM)

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de la COVID-19, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré dans tout le territoire québécois, conformément à l'article 118 de la *Loi sur la santé publique* ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins relativement audit Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de différents avenants à la convention susmentionnée, dont un avenant afin de mettre en place le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE la condition financière des entreprises ayant déjà reçu des prêts se détériore ;

CONSIDÉRANT la directive donnée par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) (cadre d'intervention du 20 décembre 2021 – article 4A, in fine) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite permettre ladite prolongation de la période de moratoire des remboursements en capital et intérêts du 31 janvier au 31 mars 2022 au bénéfice des entreprises admissibles ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la prolongation de la période de moratoire des remboursements en capital et intérêts du 31 janvier au 31 mars 2022 pour toute entreprise intéressée qui bénéficie déjà d'un prêt accordé dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) avec le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution, le cas échéant.

ADOPTÉE

13 737-01-22

Mandat pour l'analyse des dossiers dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20 le conseil a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20 le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE depuis, 14 avenants à la convention susmentionnée sont intervenus ;

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'accorder un mandat pour l'analyse des dossiers de prêts dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises incluant le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de monsieur Bernard Dostie datée du 27 avril 2020, au montant variant entre 300 \$ et 400 \$ par dossier selon la nature de l'analyse ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par madame Michèle Demers et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service datée 27 avril 2020 de monsieur Bernard Dostie, pour l'analyse des dossiers de prêts dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises incluant le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), pour un montant variant entre 300 \$ et 400 \$ par dossier selon la nature de l'analyse, et ce pour un montant ne dépassant pas 6 000,00\$, excluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement des factures au fur et à mesure de l'état d'avancement du mandat.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-7 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 6 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2620-419 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 738-01-22 Adoption du Programme d'aide à l'innovation pour InnoHub La Centrale amendé

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 610-11-18, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté le Programme d'aide à l'innovation pour InnoHub La Centrale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer une mise à jour au Programme d'appui à l'innovation (PAI) ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte le Programme d'aide à l'innovation pour InnoHub La Centrale amendé joint en annexe à la présente résolution.

ADOPTÉE

13 739-01-22 Renouvellement de l'adhésion à l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de permettre l'adhésion de mesdames Marie-Pier Beaulieu, Annie Gingras et Caroline Tremblay, à l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ);

Il est proposé par monsieur Benoit Ladouceur, appuyé par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins autorise le renouvellement de l'adhésion de madame Marie-Pier Beaulieu, directrice des communications, madame Annie Gingras, agente de communication et madame Caroline Tremblay, agente de communication de la MRC Les Moulins, à l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) et autorise le versement de la cotisation pour l'année 2022, au montant total de 825,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-8 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 825,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2610-494, « *Association* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 740-01-22 Participation financière à la campagne « Achète chez nous » du journal La Revue

CONSIDÉRANT le projet portant sur le soutien des entreprises durant quatre semaines difficiles, du journal La Revue en collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) dans le cadre de l'initiative « *Priorité à l'achat chez nous* » ;

CONSIDÉRANT QUE la formule retenue par les partenaires du projet porte sur une campagne dans La Revue à raison d'une page par semaine pour une période de quatre semaines à l'hiver 2022 ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de participer à la campagne « Achète chez nous » par une contribution de 8 000,00\$ au journal La Revue.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement de ladite contribution en fonction de l'avancement de la campagne et sur réception des factures.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-9 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 8 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-341 « *Publicité-information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 741-01-22

Autorisation de paiement à l'organisme Abrinord – Contribution de la MRC Les Moulins dans le cadre de l'Entente de partenariat relative au « Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) Laurentides-Les Moulins » (4e versement)

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques (MDELCC) a accordé à l'UQAM un financement de 1 495 000,00\$ pour réaliser le Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) Laurentides-Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 487-08-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé qu'une contribution financière de 21 400,00\$ soit répartie sur une période de quatre (4) ans conformément à l'article 6.1 de la convention et que la somme annuelle soit prélevée à même le Fonds de développement des territoires (FDT) ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser une somme de 2 140,00\$ (4^e versement) à l'organisme ABRINORD, le tout dans le cadre de l'entente de partenariat relative au « Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) Laurentides-Les Moulins.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire numéro 2470-410 « *Honoraires professionnels* », les certificats de disponibilité de crédit numéros 2019-3 et 2020-4 ayant déjà été émis lors de l'adoption des résolutions numéros 11 730-01-19 et 12 389-01-20 relatives aux engagements de la MRC Les Moulins en vigueur en 2019 et en 2020.

ADOPTÉE

13 742-01-22 Avis de motion en vue de l'adoption du Règlement numéro 97-33R-18 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser des activités de traitement et de valorisation des matières organiques dans l'aire d'affection Industrielle située à l'ouest du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions

Madame Marie-Eve Couturier donne avis de motion en vue de l'adoption du Règlement numéro 97-33R-18 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser des activités de traitement et de valorisation des matières organiques dans l'aire d'affection Industrielle située à l'ouest du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions.

13 743-01-22 Dépôt, présentation et adoption du projet de règlement en vue de l'adoption du Règlement numéro 97-33R-18 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser des activités de traitement et de valorisation des matières organiques dans l'aire d'affection Industrielle située à l'ouest du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions et adoption du document indiquant la nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-18

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d'aménagement en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques et plus de 72 heures avant la présente séance et que le projet de règlement a été présenté aux membres du conseil ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le projet de Règlement numéro 97-33R-18 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser des activités de traitement et de valorisation des matières organiques dans l'aire d'affection Industrielle située à l'ouest du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions et le document indiquant la nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-18.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, un avis sur le projet de règlement numéro 97-33R-18, conformément aux dispositions de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE

13 744-01-22 Adoption d'une résolution pour fixer la consultation pour le projet de règlement numéro 97-33R-18 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser des activités de traitement et de valorisation des matières organiques dans l'aire d'affection Industrielle située à l'ouest du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions

CONSIDÉRANT QUE les articles 53 et 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, stipulent qu'un projet de modification de schéma d'aménagement doit être soumis à au moins une assemblée de consultation publique sur le territoire de la MRC concernée et que la date, l'heure et le lieu de toute assemblée publique doit être fixés par résolution ;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de pandémie actuelle, afin de tenir compte des recommandations gouvernementales relatives au respect des mesures de santé publique visant à lutter contre la propagation de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours et doit être annoncée préalablement par un avis public ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'une consultation écrite d'une durée de 15 jours sur le projet de règlement numéro 97-33R-18 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser des activités de traitement et de valorisation des matières organiques dans l'aire d'affectation Industrielle située à l'ouest du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions se tiennent du 15 au 30 mars 2022 inclusivement ou, si le contexte de la pandémie le permet au moment de la consultation, que ladite consultation se tiennent en présence le 15 mars 2022 à 18h45 selon le contexte pandémique au moment de la consultation, et qu'un avis public soit publié à cet effet.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public et des membres du conseil. En raison des directives du gouvernement du Québec liées à la pandémie de COVID-19, la présente séance ordinaire du conseil de la MRC Les Moulins se tient à huis clos mais les citoyennes et les citoyens pouvaient transmettre leurs questions et commentaires, par courriel à info@mrclesmoulins.ca.

M. Simon Duval, agriculteur localisé à Mascouche, a transmis une question portant sur la rétention du personnel au sein de ces services d'aménagement du territoire et de l'environnement et du développement durable suite aux départs d'employés de ces services. Aucune question des membres du conseil.

13 745-01-22

Clôture de la séance

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe